



18^e session de la Conférence des Etats parties CDPH

Point 5a de l'ordre du jour

Débat général « Mieux faire connaître au public les droits et les contributions des personnes handicapées en matière de développement social dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social »

New-York, le 11 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite que la conférence de cette année invite les Etats parties à mieux faire connaître au public les droits et les contributions des personnes handicapées en matière de développement social dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social.

La Suisse s'est jointe à la déclaration commune du groupe des amis des personnes handicapées. Comme le souligne cette déclaration, l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées dans la société exige une attention particulière à trois dimensions essentielles : l'innovation technologique, les situations de crise et le droit à un travail décent.

Les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, offrent des opportunités importantes pour les personnes avec un handicap, à condition qu'elles soient développées dans le respect des droits humains. La Suisse souligne qu'il est indispensable de garantir l'accès universel à ces technologies et de les concevoir avec la participation active des personnes en situation de handicap.

Dans les contextes de crises humanitaires, de conflits armés et de catastrophes naturelles, les personnes handicapées sont souvent exposées à des risques accrus. La Suisse appelle à intégrer systématiquement les droits de ces personnes dans les politiques de réponse à ces situations de crise, conformément à la CDPH et au droit international.

L'accès à un emploi décent et à des moyens de subsistance durables reste un objectif prioritaire pour la Suisse. Cet objectif nécessite la mise en œuvre de mesures législatives, financières et sociales pour soutenir l'inclusion professionnelle, l'égalité des chances et la protection contre toute forme de discrimination.

Monsieur le Président,

L'affirmation de ces trois dimensions dans le droit international ainsi que dans les lois, politiques et directives nationales est une condition essentielle pour renforcer la participation autonome des personnes handicapées à la société.

Dans cet esprit, la Suisse appelle les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la CDPH. Elle réaffirme que la pleine mise en œuvre de la Convention et de l'Agenda 2030 doit se faire en partenariat avec les personnes handicapées et leurs organisations représentatives.

Il est essentiel de tirer parti des meilleures pratiques développées par les États, la société civile et les autres acteurs de la communauté internationale. La Suisse se félicite dès lors que la conférence s'inscrive dans les efforts visant à mettre en valeur ces acquis, à les traduire en instruments concrets et à les intégrer dans d'autres politiques publiques, tant au niveau national qu'international.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr President,

Switzerland welcomes the fact that this year's conference invites States Parties to raise public awareness of the rights and contributions of persons with disabilities to social development in the run-up to the Second World Summit for Social Development.

Switzerland has joined the joint statement by the Group of Friends of Persons with Disabilities. As the statement emphasises, the full and effective inclusion of persons with disabilities in society requires particular attention to three key areas: technological innovation, crisis situations and the right to decent work.

Emerging technologies, including artificial intelligence, offer significant opportunities for persons with disabilities, provided they are developed in accordance with human rights. Switzerland stresses that it is essential to ensure universal access to these technologies and to design them with the active participation of persons with disabilities.

In situations of humanitarian crisis, armed conflict and natural disasters, persons with disabilities are often exposed to increased risks. Switzerland calls for the rights of these persons to be systematically integrated into policies responding to such crisis situations, in accordance with the CRPD and international law.

Access to decent employment and sustainable livelihoods remains a priority objective for Switzerland. This objective requires the implementation of legislative, financial and social measures to support professional inclusion, equal opportunities and protection against all forms of discrimination.

Mr President,

The affirmation of these three dimensions in international law and in national laws, policies and guidelines is an essential condition for strengthening the independent participation of persons with disabilities in society.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

In this spirit, Switzerland calls on States that have not yet done so to ratify the CRPD. It reaffirms that the full implementation of the Convention and the 2030 Agenda must be carried out in partnership with persons with disabilities and their representative organisations.

It is essential to build on the best practices developed by States, civil society and other actors in the international community. Switzerland therefore welcomes the conference as part of the efforts to highlight these achievements, translate them into concrete instruments and integrate them into other public policies at both the national and international levels.

Thank you.